

Dispositif de soutien aux projets collectifs de prévention visant à renforcer et diversifier les offres

CARSAT Centre Ouest

La Carsat Centre-Ouest lance un appel à projets d'initiatives locales 2022 pour apporter une aide financière sous forme de subvention aux porteurs de projets oeuvrant dans le domaine de la prévention de la perte de l'autonomie et du maintien à domicile des retraités du régime général GIR 5/6 dites autonomes mais fragilisées.

OBJECTIFS

La CARSAT souhaite encourager les initiatives dans les domaines suivants :

- Actions de maintien du lien social
- Actions de diversification permettant le développement d'aides et de services de proximité
- Solutions innovantes dans le domaine de la Silver Economie
- Actions de formation, d'études et recherches et les structures pluridisciplinaires s'inscrivant dans ces disciplines
- Appui à l'ingénierie de projets, d'actions et d'expérimentations

LES DÉCRYPTAGES

APPELS À PROJET

ACTIONS ÉLIGIBLES

1/ Actions de maintien du lien social (exemples : ateliers intergénérationnels, groupes de paroles, cafés sociaux, séjours ...)

2/ Actions de diversification

Favoriser la création ou le développement de services locaux destinés aux retraités GIR 5/6 développés avec les partenaires locaux CLIC, CCAS, les maisons de l'autonomie, les centres sociaux... (exemples : portage de repas, transport accompagné, ...).

3/ Solutions innovantes dans le domaine de la Silver Economie

Les projets doivent s'inscrire dans 3 grandes orientations :

- Adaptation des logements et soutien aux lieux de vie collectifs pour diversifier les possibilités d'équipements des logements
- Prévention à domicile par la mise en œuvre d'aides techniques avec des dispositifs ludiques et pédagogiques
- Accompagnement des personnes retraités fragiles

et dans l'un des 6 thèmes suivants :

- Adaptation des logements
- Soutien aux projets sociaux des lieux de vie collectifs
- Accompagnement des personnes âgées fragiles
- Aide aux aidants
- Soutien à la mobilité
- Prévention à domicile.

4/ Actions de formations, d'études et recherches et les structures pluridisciplinaires

- Actions de formation permettant de mettre en place un accompagnement des professionnels, des bénévoles du secteur médico social.
- Toutes études et recherches dans le domaine du vieillissement
- Les pôles d'expertise sont des centres de recherches, gérontopôles, concourant à l'innovation, la recherche et la coordination pluridisciplinaire.

5/ Appui à l'ingénierie de projets, d'actions et d'expérimentations

Actions qui consistent à concevoir, accompagner, réaliser, évaluer tout ou partie des projets, expérimentations permettant d'optimiser le déploiement des offres de prévention individuelles et collectives.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉS

1/ Actions maintien du lien social :

- sont éligibles l'ensemble des opérateurs (public, privé, non lucratif et lucratif) qui poursuivent, en première intention, des objectifs de renforcement de la participation sociale des retraités

2/ Actions de diversification :

- est éligible tout porteur d'un projet dont la nature correspond au champ évoqué dès lors qu'il a obtenu les autorisations ou agréments requis par les autorités compétentes

3/ Solutions innovantes Silver Economie

- sont éligibles les projets qui sont destinés soit à la personne retraitée, soit aux intervenants auprès de la personne, professionnels ou non avec un objectif d'acceptation du dispositif par les utilisateurs et la reproductibilité du dispositif à d'autres territoires est également un critère.

- Le caractère industrialisable est un critère d'appréciation

4/ Actions de formation, d'études et recherches

- champ d'étude lié aux orientations de l'action sociale

- structures pluridisciplinaires avec d'un rayonnement régional sur les champs sanitaires et/ou médico sociaux

5/ Appui à l'ingénierie de projets, d'actions ou d'expérimentations

- toute structure (public, privé non lucratif et lucratif) qui répond au périmètre de la mission pouvant être confiée par la CARSAT

6/ Autres critères

Le projet doit faire l'objet d'un cofinancement

FINANCEMENT

Le montant du soutien financier pourra se situer entre 50 % et 100%.

DÉLAI DE RÉPONSE

3 dates limites de dépôt des dossiers :

- 31/03/2022

- 30/06/2022

- 15/09/2022

CONTACT

appelaprojetpreventionpa@carsat-centreouest.fr

[>>> Découvrir l'appel à projet <<<](#)

